

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 12 octobre 2020
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le DOUZE du mois d'OCTOBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 05 octobre 2020.

Présents : Mesdames LAMARQUE et VANNI, Messieurs BOLTZ, CORRADI, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, MUNIER, ROVIERO et SCHWEIZER.

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Approbation des procès-verbaux des séances du 24 août et du 24 septembre 2020

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, les procès-verbaux des séances du 24 août et du 24 septembre 2020.

DB 2020-46 – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 2 553 € dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2020-47 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention à un particulier pour un montant de 915 € dans le cadre de l'Opération Ravalement de façades,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

DB 2020-48 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 2 021 € dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2020-49 – Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Détermination du montant de la participation financière pour 2020

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement,
- FIXE la participation financière de la CCPOM sur la base d'un forfait de 0,30 € par habitant,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention « FSL » pour l'année 2020.

DB 2020-50 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la société AGLEC INOVA

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retirer la décision du Bureau Communautaire en date du 9 décembre 2019 autorisant la cession des parcelles cadastrées – ban de Coulange section 04 n° 91 et section 06 n° 176 et 178 au profit de la Société AGLEC INOVA,
- AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée – Ban de Coulange section 04 n° 97 d'une superficie de 16a 99ca au profit de la Société AGLEC, domiciliée à Mondelage (57300), 54b rue de Bousange, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cette cession à 23 € HT le m², conformément à l'estimation du service des Domaines en date du 3 août 2020,
- DÉCIDE d'accorder un abaissement de prix à hauteur de 20 %, soit 4,60 €/m², ce qui ramène le prix de cession à 18,40 €/m² HT, compte tenu de l'engagement pris par la société AGLEC INOVA de procéder à la création d'emplois nouveaux,
- DÉCIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

DB 2020-51 - Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers pour un montant total de 519,9 € dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2020-52 - Marchés de gestion des déchèteries – Attribution des marchés

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer les marchés suivants, à compter du 1^{er} novembre 2020 :
 - o Lot 1 : Gestion et exploitation des déchèteries, à l'entreprise NICOLLIN, 37-39 rue Carnot, BP106, 69190 SAINT-FONS Cedex, pour un montant annuel de 635 543,80 € HT, soit 699 098,18 € TTC ;
 - o Lot 2 : Traitement des encombrants, à l'entreprise SUEZ, 17, rue de Copenhague, 67300 SCHILTIGHEIM, pour un montant annuel de 645 750 € HT, soit 710 325 € TTC ;
 - o Lot 7 : Traitement du bois collecté en déchèteries, à l'entreprise EGLOG, Rue du Port, 57 525 TALANGE, pour un montant annuel de 98 255 €HT, soit 108 080,50 € TTC.
- Et AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants.

DB 2020-53 - Collecte des Huiles Alimentaires Usagées (HAU) – Attribution du marché

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir la Société QUATRA (59000 LILLE) pour assurer la collecte et le traitement des Huiles Alimentaires Usagées collectées en déchèteries,
- PRÉCISE qu'une rémunération de la CCPOM sera possible à partir de 100 kg par déchèterie par trimestre, à raison de 0,05 à 0,1 €/kg collecté,
- Et AUTORISE le Président à signer le contrat à passer à cet effet.

DB 2020-54 - Construction d'une maison des services au public à SAINTE MARIE AUX CHENES - Lot N° 2 et Lot N° 6 – Avenant n° 1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer un avenant n°1 au marché n° 19014 – Construction d’une Maison des services au public à Sainte-Marie-aux-Chênes, avec l’entreprise ALBIZZATTI (lot n° 2 – Gros-œuvre), pour un montant de 34 251,45 €, portant le montant du marché initial de 256 000,00 € à 290 251,45 €,
- DÉCIDE de passer un avenant n°1 au marché n° 19014 – Construction d’une Maison des services au public à Sainte-Marie-aux-Chênes avec l’entreprise BATICLAIR (lot n° 6 – Isolation thermique pour l’extérieur), pour un montant de 2 390 €, portant le montant du marché initial de 29 435,00 € à 31 825,00 €,
- AUTORISE le Président à signer ces avenants.

DB 2020-55 - Transition pour une alimentation durable - Élaboration d’un Projet Alimentaire Territorial Phase 1 : État des lieux et phase préparatoire - Désignation du prestataire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE d’attribuer le marché pour l’élaboration du Projet Alimentaire Territorial de la CCPOM (phase 1) au groupement BLEZAT CONSULTING – CERESCO (Lyon) / ALTERINOV – 18 rue Pasteur 69007 LYON, pour une mission qui s’élève à 35 760 € TTC,
- AUTORISE le Président à signer l’ensemble des documents relatifs à l’exécution de ce marché.

DB 2020-56 - Programme pluriannuel de restauration et de lutte contre les inondations de la « BANCHE » et deux de ses affluents – Mission de Maîtrise d’œuvre – Attribution du marché

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE de retenir l’offre présentée par le cabinet d’études SETEC-HYDRATEC de STRASBOURG, pour un montant de 59 700,00 € HT soit 71 640,00 € TTC (part CCPOM), pour la mission de maîtrise d’œuvre relative à la restauration et à la lutte contre les inondations de la BANCHE (secteur CCPOM),
- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l’exécution et au règlement du marché.

DB 2020-57 - Contrat d’assurance des risques statutaires - Adhésion aux contrats d’assurance souscrits par le Centre de Gestion de la Moselle pour la couverture des risques statutaires du personnel communautaire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE d’accepter la proposition suivante, pour la couverture des risques statutaires du personnel communautaire :
 - o Assureur : AXA France Vie
 - o Courtier : Gras Savoye Berger Simon
 - o Durée du contrat : 4 ans (date d’effet au 01/01/2021)
 - o Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l’observation d’un préavis de 6 mois.
- AUTORISE le Président à signer le contrat d’assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent,
- AUTORISE le Président à signer la convention d’adhésion du centre de Gestion et les actes s’y rapportant,
- CHARGE le Président à résilier, si besoin, le contrat d’assurance statutaire en cours,
- Et PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

DB 2020-58 - Assurance Dommages aux biens, flotte automobile et protection fonctionnelle - Avenant 2020

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- AUTORISE le Président à signer avec GROUPAMA les avenants suivants :
 - o l’avenant de régularisation n° 2 à la police d’assurance « Dommages aux biens »,
 - o l’avenant de régularisation n° 2 à la police d’assurance « Flotte automobile »,
 - o l’avenant de régularisation n° 1 à la police d’assurance « Protection fonctionnelle ».

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer avec la « SMACL » l'avenant de régularisation n° 2 à la police d'assurance « Responsabilité civile – Dommages causés à autrui – Défense et recours ».

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/09/2020
- Tableau de bord financier au 30/09/2020
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/08/2020
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 30/09/2020
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 30/09/2020
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/09/2020
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/09/2020
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 31/08/2020
- Tableau de bord « Fonds de Résistance » au 30/09/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h55.

Rombas, le 20 octobre 2020

Le Président,



Lionel FOURNIER